

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 janvier 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DEVE 24 Lancement de l'élaboration concertée d'une stratégie de Paris pour une alimentation durable.

Mme Célia BLAUDEL et M. Bernard JOMIER, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de lancer l'élaboration concertée d'une stratégie de Paris pour une alimentation durable ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL, au nom de la 3e Commission, et Monsieur Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

La Maire de Paris est autorisée à lancer l'élaboration concertée d'une stratégie de Paris pour une alimentation durable.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO